L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 3 JUIN 1836.

POUR PRESIDENT:
M. VAN BUREN.
POUR VICE PRESIDENT:
RD. M. JOHNSON.

DE LA PROCHAINE DELEGATION A LA LEGISLATURE.

Dans un mois le peuple de cette ville va de nouveau être appelé à remplir un devoir sacré, d'où dépendra peut-être le sort futur de la Nouvelle-Orléans. La situation dans laquelle se trouve placée cette grande ville, subdivisée en trois par un acte de la Législature, a dû nécessairement donner une nouvelle activité et une nouvelle force à l'esprit sectionnel dont nous n'avions déjà que trop à nous plaindre. C'est une triste vérité, mais personne ne pourrait la contester. Or donc il nous appartient et c'est pour nous un devoir impérieux de veiller aux intérêts de l'Etat, de la ville et surtout de la vieille population Louisianaise. Quels sont les candidats qui nous offrent le plus de garanties? Quels sont ceux que la naissance, les liens de famille et les intérêts attachent essentiellement au sol et surtout à la ville? C'est dans la première et la troisième Municipalités que nous trouverons des hommes dévoués au bien public qui, bravant les chaleurs de l'été, et les terreurs paniques de prétendues maladies épidémiques n'ont jamais abandonné le pays. Une feuille de l'après midi a déjà rendu justice à l'un de nos concitoyens les plus distingués, M. A. Hoa, et c'est avec plaisir que nous le soutiendrons et inviterons nos concitoyens à le soutenir toujours dans sa carrière politique.

A ce nom, nous ajouterons les suivans qui nous offrent toutes les garanties possibles, car parmi ces messieurs se trouvent réunis talents, patriotisme, dévouement et habitude des travaux législatifs. Rappelons-nous que la ville de la Nouvelle-Orléans n'envoie que sept législateurs à la Chambre. Rappelons-nous aussi que la division de la ville en trois municipalités a créé des intérêts bien distincts et bien opposés. Cette nouvelle organisation, une fois bien comprise, nous avons assez de foi dans le jugement et le patriotisme de nos concitoyens pour être convaincus qu'ils ne diviseront pas leurs votes, et qu'ils les réuniront tous sur les sept candidats offerts au choix du Peuple par la ville propre. N'oublions pas qu'avec de l'union nous sommes sûrs de la majorité, et puisqu'une loi monstrueuse a relâché les liens de famille qui devaient nous unir à jamais, ne nous laissons pas enlever les avantages que nous possédons.

Voici les noms que nous prenons la liberté de recommander à nos concitoyens. Nous ne croyons pas que l'on puisse faire de meilleurs choix. MM. Etienne Mazureau, C. G. de Armas, B. Marigny, Louis Allard, E. Montegut, D. Augustin et John Culbertson, tous hommes capables de veiller à nos intérêts et d'agir en véritables tuteurs du Peuple. Si toutefois un de ces noms se trouvait éliminé de cette liste, nous connaissons assez la modestie de tous ces messieurs pour être persuadé que le candidat rejeté répéterait avec cet ancien sage de la Grèce: "Je félicite mon pays d'avoir trouvé un homme plus capable que moi de veiller à ses intérêts."

La malle retardataire de Montgomery est arrivée le 31 mai au matin à la Mobile; elle contient un extra du bureau de l'Advertiser du 24, et le journal de l'Alabama du 25. Mais ces feuilles ne contiennent aucunes nouvelles plus récentes que celles que nous avons déjà publiées.

L'entrepreneur du service des malles-postes écrit de Montgomery, que tous les ponts ont été enlevés par les dernières avalasses qui ont inondé toute l'étendue du pays. Il annonce que la malle devra être transportée à cheval pendant 10 jours, et que le courrier sera forcé de passer tous les cours d'eau à la nage jusqu'à la reconstruction des ponts. Il nous est dû à présent quatre courriers de Montgomery. Le journal ne contient aucune nouvelle d'un intérêt particulier, mais il dit généralement que toutes les estafettes qui arrivent au gouverneur n'annoncent que meurtres et pillage commis par les Indiens.

Toutes les familles de ce pays ont pris la fuite.

DE LA HAVANE—Par la goëlette *Phénix* nous avons reçu nos liasses de la Havane jusqu'au 21 du mois dernier.—Rien de nouveau.

MEXIQUE—M. Robertson, l'aéronaute, nous a envoyé le *Censor*, de la Vera-Cruz, du 7 mai, donnant un long détail de son voyage aérien; c'est à peu-près tout ce que contient cette feuille.—Les dates de la capitale sont du 29 avril; on n'y avait pas encore appris la défaite de Santa Anna.

Fonderie de la Nouvelle Orléans, 2 Juin, 1836.

A Monsieur l'Editeur de l'Abeille,
Monsieur.

Un article inséré dans votre estimable journal d'aujourd'hui, relativement à une lettre que j'adressais à Messrs. le Recorder et membres du Conseil de la 3me. Municipalité, ferait voir que j'aurais demandé l'usage d'un wharf et des tuyaux, "Comme récompensation" (dites-vous) "de la part active que j'aurais prise au dernier incendie." Permettez que je vous observe que ma lettre n'a aucun rapport avec la tournure qui se trouve dans votre journal.

Voici ma lettre:

Messrs. le Recorder, &c.

"Devenu propriétaire de la seule fonderie que vous ayez dans la 3ème. Municipalité dont vous êtes les Représentants, j'ose espérer de vous quelques avantages pour l'exploitation des machines et matériaux propres à mon établissement. La jouissance d'un des wharfs qui se trouvent devant ma façade me serait de la plus grande utilité pour charger et décharger les métaux, charbons, bois, &c. dont je fais sans cesse usage; plus, l'ouvrage fabriqué que je dépêche aux habitans des deux rives.—Il est inutile, Mrs., de vous expliquer l'intérêt que je prends à tout ce qui peut concerner la prospérité future de votre municipalité.—Les preuves que je donnerais chaque fois qu'il sera en mon pouvoir, seront j'espère une garantie suffisante.

Je suis, Messieurs, &c.

T. V."

P. S.—Vous savez, Messieurs, qu'au dernier incendie qui eût lieu, j'ai eu à peu près cent pieds de tuyaux brûlés; si vous jugez convenable de les remplacer, vous me mettrez à même de me rendre utile en cas d'un nouveau malheur.

Veuillez, Monsieur, avoir la complaisance d'insérer ces lettres dans votre prochain No.—Je profite de cette occasion pour remercier ces Messrs. pour la concession qu'ils ont bien voulu me faire de 133 pieds de tuyaux.

Je suis avec considération,
Monsieur,
Votre serviteur, T. VAURIGAUD.

A une assemblée mensuelle des membres de la Pompe Mississippi No. 2, les résolutions suivantes adoptées par le Conseil de la seconde Municipalité furent référées à un comité, chargé de les examiner attentivement et de faire sur le champ un rapport à ce sujet.

Résolu, Que le Maire est et demeure autorisé par ces présentes, à payer au chef de toute pompe arrivée la première à un incendie dans cette municipalité, vingt piastres pour une pompe *établie dans cette dite municipalité*, et trente piastres *pour toute autre pompe*.

A une assemblée ajournée, le comité présenta son rapport avec les résolutions suivantes qui furent adoptées à l'unanimité

Résolu, Que dans l'opinion de cette compagnie, les résolutions adoptées par le Conseil de la seconde Municipalité, concernant les primes, sont injustes envers les compagnies de pompiers et attaquent les intérêts des citoyens de la dite municipalité.

Résolu, Que nous devons nous respecter assez nous même pour refuser de suite l'offre de ces primes.

CHAMBRE DES DEPUTES.
PRESIDENCE DE M. DUPIN.
Séance du 24 Mars.

M. Montalivet, ministre de l'intérieur: Messieurs, deux des orateurs qui ont déjà occupé la tribune, ont développé des motifs pour rejeter le projet de loi que nous avons eu l'honneur de vous présenter.

Mon premier besoin est de répondre en très peu de mots au premier préopinant. J'ai cherché, en l'écoutant, ce qui avait pu lui inspirer l'amertume de quelques paroles que je ne définirai pas autrement qu'en disant qu'elles m'ont paru peu parlementaires; et j'ai cru trouver l'énigme de cette amertume dans la fin même de son discours. (Quelques voix: c'est cela!)

On a dit depuis long-temps que c'était dans le *post-scriptum* des lettres qu'il fallait chercher toute la pensée de leur auteur. C'est dans la fin du discours du premier préopinant qu'en effet j'ai trouvé tout le motif de son amertume....(Les mêmes voix: C'est la vérité!) Qu'a-t-il dit? quel était le fond de sa pensée? Il est venu protester non point contre le projet de loi lui-même, non pas contre la pensée qui l'a fait proposer, mais contre une des phrases de notre exposé des motifs; et cette querelle, sans doute, n'avait rien de littéraire; elle était politique et je l'aborde franchement.

L'honorable préopinant a voulu rappeler le passé, il a voulu opposer à la mesure de l'exposé des motifs la conduite de l'ancien ministre de l'intérieur, qu'il présente aujourd'hui en la même qualité.

Ne craignez pas, messieurs, que j'introduise ici la discussion du passé. je ne le ferai pas; cela serait contraire aux intentions même de la Chambre. N'ai-je pas, d'ailleurs, cette tribune qui m'avertit elle-même qu'il est dans mon souvenir que dans l'enceinte même de ce palais, où se délibèrent les destinées de la France, des votes sont venus plus d'une fois approuver la conduite qu'on voudrait flétrir à nos yeux. Cela seul doit m'imposer le silence sur tout ce qui s'est dit concernant le passé.

On s'est étonné que dans l'exposé des motifs, il fût question des intrigues d'un parti aux longues espérances, qui cherchait à travers même l'anarchie à réaliser les espérances d'un avenir désormais impossible.

Je trouve très naturel, Messieurs, que pendant que l'honorable membre travaille aussi avec nous à la consolidation de la Constitution de 1830 (on rit), pendant que tous ses momens sont absorbés par cette pensée de rendre plus ferme ce trône constitutionnel où la France a élevé une dynastie nationale, je trouve, dis-je, tout-à-fait simple qu'on ne sache pas aussi bien que moi qu'en effet il existe un parti ou du moins des hommes dans un parti [illegible] que la France [illegible] élevé. (Agitation [illegible] l'Opposition.)

L'honorable membre l'ignore, cela est naturel; mais le gouvernement doit le savoir, et il est du devoir du ministre de l'intérieur de le lui apprendre: ce sont des hommes dans un parti que nous poursuivons.

Certes, s'il est parmi les citoyens français des hommes qui regrettent (en petit nombre, et on le perdant dans l'immense majorité nationale) un ordre de choses qui n'existe plus, qu'ils soient soumis aux lois; l'appui des lois ne leur manquera pas, nous connaissons nos devoirs, nous savons quel usage nous devons faire du pouvoir que nous a délégué la Couronne. Mais si dans le sein de ce parti il se trouve des citoyens qui conspirent ou même intriguent, car l'intrigue précède la conspiration, je dis qu'il est de notre devoir de prévenir l'intrigue, de déjouer la conspiration, et d'appeler s'il le faut sur eux la justice du pays. (Marques d'approbation.)

Messieurs, on n'a pas caché l'espérance de détourner cette assemblée d'adopter le projet de loi qui vous est présenté; on s'en est flatté en vous disant que le ministère n'avait pas de majorité en propre. Sans doute, cet argument ne peut paraître sérieux. Non, sans doute, le ministère n'a pas de majorité en propre; je ne sais pas de ministère qui, depuis la révolution de Juillet ait eu une majorité en propre; la dignité de cette Chambre répond suffisamment à l'argument. C'est aux ministres à dire quelle est leur marche, à exposer les principes d'après lesquels ils doivent se conduire, et c'est en vue de ces principes, de leurs actes, de leurs paroles, que la majorité se décide. (Assentiment.)

Nous n'entendons pas autrement le gouvernement constitutionnel, et nous croyons l'honorer en l'entendant ainsi. (Oui! oui!)

Ce mot de majorité m'amène naturellement au discours très parlementaire, très spirituel, qu'a prononcé l'honorable M. de Sade. Vous n'attendez pas de moi, Messieurs (et je ne suffirais pas dans la lutte), vous n'attendez pas que je le suive sur ce terrain où il a su sans cesse vous parler avec franchise, quant au fond, sous le voile d'un style très épigrammatique; non, Messieurs, la situation est trop sérieuse pour que je ne cherche pas à la traiter dans des paroles graves et sérieuses.

L'honorable préopinant vous a dit que l'opposition à laquelle il appartenait avait ménagé le ministère, qu'elle avait fait le mort: ce sont, je crois, ses propres expressions Messieurs, la situation de l'Opposition vient de vous être révélée; quant à celle du ministère, elle vous est parfaitement connue; le ministère n'a fait le mort pour personne. Le ministère s'est entendu sur les points principaux de la politique qu'il avait à suivre; le ministère vous les a expliqués, sans s'inquiéter s'il avait des alliances à faire dans le sein de cette Chambre; il n'a en vue que le bien du pays, la prospérité intérieure, et l'affermissement de la constitution; il n'a songé à personne; il n'a même pas songé à lui, mais il a exposé ses principes; c'est à la Chambre, dans son indépendance, à prononcer sur ces principes, sur sa politique. Ces principes, vous les connaissez: ce sont ceux, nous osons le dire, de tout ministère raisonnable et modéré; ce sont ceux qui depuis six ans ont triomphé dans notre pays; ces principes sont de résister à l'anarchie, non pas seulement lorsqu'elle se produit sur la place publique le fer à la main, pour disputer la constitution à la force publique qui la défend, mais aussi de résister aux tendances anarchiques, à ces esprits qui veulent républicaniser la monarchie constitutionnelle.

Tels sont les principes du ministère, tels sont ces principes que je dirais immuables, si quelque chose pouvait l'être, et ces principes sont ceux de la raison et du bon sens.

Mais à côté de ces principes qui doivent rester immuables se place une grande considération sur la marche qu'ont à suivre les ministres que ces principes dirigent.

S'il est vrai qu'il y ait des principes immuables, n'y a-t-il pas des circonstances qui varient, des faits qui se modifient?

C'est sur ce second point qu'a dû être aussi appelée, qu'a dû se fixer toute l'attention du ministère.

Messieurs, la révolte à main armée s'était montrée dans nos rues, et la force publique l'a réprimée; des tendances anarchiques s'étaient montrées à l'abri même des institutions dont on abusait, et des lois spéciales sont venues en aide aux institutions menacées. Tout cela s'est fait, Messieurs, au milieu des luttes que nous ne déplorons pas, sans doute, à cause du résultat, mais que nous devons déplorer peut être à cause de la division entre certains hommes qui se proposaient, au fond, le même but.

Mais aujourd'hui, ce but n'est-il pas atteint? Je l'entends dire de tous les côtés. Eh bien! le ministère se serait-il trompé, en croyant que, maintenant que ce but est atteint, que maintenant qu'il ne s'agit plus ne discuter les moyens se serait-il trompé, en croyant, non pas qu'on a pu réunir l'assemblée tout entière sous un même drapeau, mais qu'il pourrait se concilier l'appui d'une majorité considérable peut-être que celle qui existait au moment où la discussion portait sur les moyens, et non pas au moment où le but lui-même était atteint. (Mouvemens divers.)

Telles sont, Messieurs, les pensées qui nous ont dirigés, et, pour moi, je ne vois aucune concession de principe de la part des ministres eux-mêmes, aucune concession de principes de la part de ceux qui lui prêteraient un appui loyal et désintéressé, ce que je souhaite de toute mon âme, non pas dans l'intérêt de la couronne, mais dans l'intérêt de la Constitution.

Je le sais, Messieurs, le ministère se trouve entre deux écueils; il faut les signaler.

Lorsque la force publique a vaincu, lorsqu'une législation nécessaire et conforme aux besoins réels du pays a été votée par les Chambres et sanctionnée par la Couronne, il y a deux difficultés qui se présentent. Ou bien le pouvoir peut s'endormir dans une fausse sécurité; il peut croire que tout est fini; il peut croire que les passions humaines sont en quelque sorte abolies sur la terre; il peut ne plus se tenir en garde. Certes chacun de vous l'avouera, Messieurs, c'est là un des écueils de la situation à éviter.

Mais aussi, il y a un autre écueil, ce serait, au lieu de chercher dans le passé des leçons pour tout le monde, et un haut enseignement pour l'avenir, d'y voir, au contraire, ou de chercher à y voir un obstacle au rapprochement des esprits; ce serait, lorsque nous avons essentiellement à nous occuper des affaires du pays, d'employer un langage qui est si loin de tous les esprits, un langage irritant et provocateur. Je vous en prends à témoins; le premier discours que vous avez entendu ne me l'a point inspiré, cela doit vous être un gage que ce second écueil, nous l'éviterons avec soin. C'est entre ces difficultés que nous avons à marcher: nous y marcherons avec conscience, avec fermeté, avec énergie, car il est un genre d'énergie qui convient à la circonstance présente, non point cette énergie qui réprime, mais cette énergie qui prévient au lieu de réprimer.

Telle est, Messieurs, la pensée du ministère, et nous espérons que la majorité de cette Chambre, aussi forte qu'il est possible, viendra en aide au ministère dans cette tâche laborieuse; mais, dans tous les cas, il sera beau de l'avoir entreprise; quel que doive être le succès, nous espérons que votre appui ne nous manquera pas dans cette tâche laborieuse et pénible. (Approbation dans plusieurs rangs de l'assemblée.)

M. Dugabé:—Messieurs, j'ai écouté avec la plus grande attention le discours de M. le ministre de l'intérieur; j'espérais que, se faisant à lui même l'application de ce qu'il avait dit à l'occasion du discours de mon honorable ami M. Laboulie, il donnerait dans la dernière partie de son discours l'explication de sa pensée tout entière. J'avais suivi l'expression, j'ai cherché à comprendre, et tout ce qui est résulté pour moi du discours que vous avez entendu, c'est qu'en vérité ce n'était pas la peine de changer de cabinet.

Le ministère actuel marche dans les voies que suivait le cabinet qui l'a précédé. Il déclare que ses principes sont les mêmes, qu'il marchera avec la majorité de cette Chambre, et il n'a pas été étonné d'entendre un *très bien* significatif sortir de la bouche de deux membres de l'ancien ministère. C'est en effet l'apologie de leurs actes, et ils pouvaient se dire: Pourquoi nos places sur ces bancs sont-elles échues à d'autres? (Une voix à gauche: C'est bien vrai!)

Si le *post-scriptum* du discours de M. le ministre de l'intérieur n'a pas eu pour nous la signification qu'avait eu pour lui le *post-scriptum* du discours de M. Laboulie, et s'il a été parfaitement précis lorsqu'il a voulu l'attaquer, ainsi que ceux qui s'honorent de partager ses sentimens, il est retombé dans l'obscurité qu'il nous reproche, lorsqu'il s'est agi de lui et de ceux qui siègent à ces côtés

Entrant en matière, l'honorable membre se plaint de la manière dont s'exerce la police sur la frontière des Pyrénées; ses nombreux agens ne font autre chose que de paralyser notre commerce, et cela au profit de nos bons amis les Anglais. Ceux-ci achètent à vil prix les productions réputées contrebande de guerre, sur la frontière de terre, et vont les revendre dans les ports espagnols.

On a dit, continue l'orateur, que le nouveau cabinet est né d'une circonstance spéciale qu'il avait écrite sur son drapeau, au moins quant aux hommes qui y devaient entrer, *amnistie, conversion des rentes*. L'amnistie, Messieurs, cet acte si généreux et si éminemment politique, est devenue la grâce avec ses flétrissures et ses humiliations. (Longs murmures.) Je ne comprends pas que les expressions que j'ai employées aient pu toucher quelques susceptibilités. Que ceux qui m'ont interrompu réfléchissent un instant à la différence entre l'amnistie et la grâce, et ils regretteront leur interruption. (Non! non!) La conversion des rentes, grâce à une innocente transaction, à un de ces moyens si faciles lorsqu'on veut modifier une décision pour faire accepter plus aisément ce que tout le monde repoussait, est devenue le sujet d'une palinodie que je ne comprends pas, et la Chambre, à deux mois de distance, a dit d'abord que l'ajournement était impossible, et ensuite qu'il était impossible de ne pas ajourner. (On rit aux éclats.)

Il était permis de se demander ce qui, dans la composition de ce cabinet, pouvait avoir amené la réunion de tant d'élémens hétérogènes; on ne pouvait le comprendre, et cependant la question d'amnistie et la question des rentes ne sont pas seules à me préoccuper. Il en est une autre qui est peu compréhensible; c'est la présence sur ce banc de M. le ministre de l'intérieur. Après s'être éloigné des affaires, il rentre au cabinet pour exécuter une loi récemment votée par les Chambres, et dans laquelle je lis une disposition qu'en 1831 le même ministre repoussait comme une violation flagrante de la Charte de 1830 (Murmures.)

C'est là une fatalité que je déplore et qui semble poursuivre les membres du nouveau cabinet.

Pour moi, je ne puis comprendre une pareille situation, et je pourrais dire, avec M le ministre de l'intérieur, que je ne chercherai pas à me l'expliquer, parce que je ne pourrais suffire à la tâche.

J'ai trop d'estime pour la Chambre pour croire qu'elle consente à s'associer à un mensonge politique; il y va de sa dignité, de son indépendance. Si l'ancien cabinet demandait un vote de confiance, je concevrais qu'il lui fût accordé. Le nouveau ministère a trompé nos espérances, méconnu ses engagemens, renié ses [illegible], il ne peut espérer la confiance de la Chambre; tout fait pour la perdre, rien pour la mériter.

M. le président—La parole est à M. Fulchiron.

M. de Rancé (montant à la tribune)—Elle m'appartient par droit d'inscription.

M. Fulchiron monte aussi à la tribune, déjà occupée par M. de Rancé. (Rires et cris aux voix.)

M. Fulchiron—Je ne suis monté à la tribune que parce que M. le président m'y avait appelé.

M. de Rancé—Messieurs, je n'ai pas l'intention de répondre à l'honorable préopinant. Je n'en suis pas encore à défendre le ministère; je ne monte à la tribune que pour indiquer quels sont les motifs qui me décident à accorder aujourd'hui le vote de la confiance qui nous est demandé.

C'est déjà vous faire pressentir que ces motifs ne sont pas semblables à ceux que l'honorable rapporteur de la commission a si ingénieusement expliqués, notamment dans les deux derniers paragraphes de son rapport.

Il y a quelquefois en politique des circonstances fort singulières, certaines conventions tacites que l'on aurait mauvaise grace de ne pas accepter quand tout le [illegible] de la situation politique; je [illegible] ne provoquerai personne.... ([illegible])

Messieurs, c'est une forme oratoire comme une autre.......... Il m'arrivera même quelquefois, suivant le système qui est adopté depuis quelque temps, de ne pas commettre l'inconvenance d'appeler les choses par leur nom.

Toutefois, permettez-moi d'admettre, pour un instant, qu'indépendamment des deux extrémités de la Chambre, elle se trouve en effet divisée en quatre fractions, que l'on peut désigner ainsi....(murmures): le côté gauche, le centre gauche, le centre proprement dit, et le centre droit..........[Rires et interruptions.]

Vous voyez, Messieurs, que j'évite avec soin d'employer les qualifications de *doctrinaire*, de *tiers-parti* et....(on rit), qui aujourd'hui peuvent être considérées comme trop irritantes et comme pouvant rappeler des souvenirs de discordes, de malentendus...[Non! non!]

M. Janvier—Du tout! du tout!

M. de Rancé—Il y en a qui le considèrent différemment. (Hilarité générale.)

Je suis tellement dérangé qu'il n'est pas étonnant que j'éprouve quelque embarras. (Grands éclats de rire). Je vais parler plus sérieusement.

Je comparerai d'abord les personnes qui composaient l'ancien cabinet et celles qui composent le nouveau. (Bruit)

Ce ne sont pas des personnalités que je veux faire. En vérité, il paraît qu'on est tellement habitué à se regarder comme étant tous d'accord, qu'il n'est pas possible d'élever la moindre discussion. Parlez! parlez!)

Deux députés qui présidaient aux destinées de l'ancien cabinet; l'un, le ministre de l'instruction publique, trouvait dans le centre droit ses amis politiques les plus intimes et les plus dévoués; l'autre, le ministre de l'intérieur, voyait, je le crois, dans le centre proprement dit, ses plus zélés partisans. C'étaient donc ces deux fractions qui composaient la plus grande, la plus forte, la plus influente partie de la majorité. [Marques d'impatience.]

Aujourd'hui ces ministres de l'ancien cabinet qui voyaient leurs amis politiques à droite sont remplacés par de nouveaux ministres qui, je crois, comptent leurs principaux amis politiques dans le centre gauche. Eh bien! il faut pourtant croire qu'à côté de ce changement de personnes, il y a bien quelque différence politique, et c'est précisément à cette différence de tendance politique que j'applaudis. En effet, quand je me rappelle que l'ancien ministère prenait son point de départ dans un système de rigueurs et de résistance, je puis croire qu'il avait une tendance politique différente de celle du ministère actuel, qui prend pour point de départ un système de modération et de conciliation.

Lors de notre discussion sur l'amnistie, l'ancien ministre ne se montrait disposé, je ne dirai pas à aucune bienveillance, les accusés, à mon avis, n'en méritaient pas beaucoup, mais même à aucune indulgence.

M. Guizot—Je demande la parole. (Mouvement général d'intérêt.)

M. de Rancé—L'ancien ministère ne se montrait nullement disposé à l'indulgence, tandis que le nouveau ministère a pris en quelque sorte l'engagement de tempérer avec sagacité la situation fâcheuse des condamnés politiques. C'est cette différence politique qui détermine mon vote. J'espère, en motivant ainsi l'approbation que je crois devoir donner au projet de loi, n'avoir pas manqué à cette convention de modération qui a été faite; je n'ai prétendu attaquer personne; j'ai seulement et bien timidement, intenté à l'honorable rapporteur un petit procès de tendance. [On rit.]

Je ne suis pas et je ne veux pas être, dans cette circonstance, agent provocateur. [Murmures.] Vous me rendez la justice de croire que je n'ai pas voulu jouer ce rôle, qui n'est pas dans mon caractère. Je vote pour le crédit demandé.

M. le président—M. Guizot demande la parole pour un fait personnel. (Mouvement général de curiosité, suivi d'un profond silence.)

M. Guizot—Je n'avais nul dessein de prendre la parole dans ce débat; j'avais même le dessein de me taire. Mais au milieu de ce mouvement subit d'explications et de sincérité qui s'est emparé de toutes les parties de la Chambre, j'éprouve le besoin de dire aussi très brièvement ce que je pense de notre situation, et quelle est celle que, pour mon compte, j'ose le dire, pour celui de mes amis, je me propose de tenir devant la Chambre.

Je demande à la Chambre la permission d'écarter sur-le-champ toute considération, toute question personnelle; je n'y suis pas accoutumé, et la Chambre me fera, j'en suis sûr, l'honneur de me croire; je ne suis pas accoutumé à m'établir sur ce terrain. J'ai défendu la politique qui a prévalu depuis six ans; je l'ai défendue comme simple député, sans y avoir aucun intérêt. Comme ministre, j'ai aidé, il m'est permis de le dire, j'ai aidé M. Casimir Périer à faire prévaloir cette politique; j'aiderai mes successeurs comme j'ai aidé mes prédécesseurs, avec le même zèle, la même franchise. [Très bien! très bien!]

J'écarterai également tout le passé. Je n'ai pas plus qu'un autre la manie d'en faire un continuel sujet de récriminations, un obstacle au rapprochement des esprits, à l'extension de notre ancienne majorité, un obstacle aux victoires de notre politique, de cette politique que nous avons soutenue dans les mauvais jours, et à laquelle on se rallie aujourd'hui dans les jours de prospérité. On nous l'a contestée pendant cinq ans, quand l'émeute grondait aux portes de cette Chambre, quand les difficultés les plus graves pesaient sur la tête du gouvernement. On cesse de la contester aujourd'hui. (A continuer.

COMMERCIAL.
Nouvelle-Orleans, 2 Juin 1836.

200	balles	Mississipi	17¼
50	do	(choisi)	20
61	do	Louisiane	15¼
500	do	N Alabama	13¾
811			

PRIX-COURANT DE LA HAVANE DU 21 mai.

IMPORTATION.

Riz américain, par arroba	$1 25 à 1 37 1/2
Morue, le quintal	5 25 à 5 50
Farine de la N. Orléans, le baril	18
Farine de Santander	14 50
Graisse de la Nouvelle Orl., le quint.	18 à 20
Porc, [mess], par baril	20 à 22
Bœuf [prime et mess] le baril	12 à 19
Vin de Catalogne, la pipe,	28 à—
Vin français, la barrique,	19 à 22
Chandelles de suif le quint.	14 50 à 15
Do. blanc de baleine do	40 à 42

EXPORTATION.

Sucre, mêlé l'arroba,	11 15 ré, à 13 17 réx.
Do. blanc. l'arroba	15 1/2 à 16 ré.
Quebrado, do., l'arroba	11 à 12 1/2
Café, première qualité, le quintal	$12 à 12 25
Do seconde qualité,	11 à 11 25
Do. troisième	10 25 à 10 50
Do. triage,	8 50 à 9
Cire blanche, l'arroba,	9 à 9 12 1/2
Do. do. jaune, l'arroba,	6 50 à $7.
Cigares, selon la qualité, le mil.	6 à 20
Bois de Campêche, le quint.	1 37 1/2 à 1 50
Salsepareille, le quintal,	25 à 27
Do. de Vera-Cruz,	15 à 17
Tabac en feuilles, le manoc,	$1 à 1 25
Do. pour tripes, do.	18 6/4 c, à 43 3/4

Traites sur Londres 7 1/2 pr. c de prime; sur Paris 6 p. ojo d'escompte; sur l'Espagne 5 à 6 de prime; sur les Etats-Unis 5 dito d'escompte; sur la N Orléans 5 à 6 d'escompte; piastres à colonnes 9 pr. ojo de pr. piastres mexicaines et doublons, au pair.

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Ohio, Barker, Boston, Stetson, Avery & co.
Navire Denmark, Bangs, Liverpool, J E Hodge.

Arrivés.

Le bateau de remorque Lion, Hubble, des Passes a amené à la Poudrière, le brick Lexington et à la ville les goels. Phœnix et Almatea.
Brick Lexington, Wise, Philadelphie,
Goel Phenix, Spicer, 5 jours de la Havane
Goel Amaltea, Vanstavoreen, de la Vera Cruz.
Bateau à vapeur Bayou Sarah, Laurent, Bayou Sara
Bateau à vapeur Madison, Scott, St. Louis.
Bateau à vapeur Princeton, Perry, Cincinnati,

Le navire **J. Sergeant**, de New York, décharge sa cargaison en face le poteau no 55 Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises. 2 juin

Branche Banque de Carrollton.
Ville de Lafayette, 3 juin 1836.

AVIS est par le présent donné que tout billet offert à l'escompte à cette institution, doit être fait payable à la Banque. Par ordre de la Direction,
3 juin—1 C. DELAHOUSSAYE, caissier.

Branche Banque de Carrollton.
Ville de Lafayette 3 juin 1836.

LE bureau des Directeurs ayant fixé le mardi comme le jour d'escompte, tout billet offert à l'escompte doit être offert le jour précédent.
Par ordre de la Direction,
3 juin C. DELAHOUSSAYE, caissier.

L'ETAT de la Louisiane contre Thomas Banks—La paroisse d'Orléans contre le même, pour taxes—En vertu des lois de cet Etat, et à la requête du trésorier de l'Etat et du trésorier de la paroisse d'Orléans j'ai saisi et il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi 6 juillet prochain à 1 heure de relevée,

Un certain lot de terre situé rue du Bayou, borné d'un côté par la propriété du capitaine F. Coping, mesurant soixante pieds de face [mesure française] sur la rue du Bayou, sur deux cents pieds de profondeur, plus ou moins, avec les batisses qui s'y trouvent.
Conditions, comptant.
3 juin FRED. BUISSON—sherif.

COUR DE DISTRICT—Austin Woolfolk contre A. A. Suarez—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le mardi 5 juillet prochain, la propriété mentionnée dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny, rue de Craps, entre les rues des Champs et Français, ayant trente pieds de face à la rue de Craps, sur une profondeur de cent vingt pieds, faisant partie du lot No. 39.

Conditions de la vente, $520 avec les intérêts du 28 avril dernier, et les frais du procès payables comptant.

$520 payables le 25 avril 1837; et $520 payables le 25 avril 1838. L'acquéreur fournira ses billets endossés à satisfaction garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
3 juin FRED. BUISSON—sheriff

Mechanic's & Traders Bank contre V. A. Michot.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, j'exposerai en vente, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 5 juillet prochain, à une heure de relevée,

Un certain terrain désigné par le no. 3 dans l'îlet compris entre les rues Royale, Bourbon, Ursulines et Hôpital, mesurant au pied américain, vingt quatre pieds trois pouces quatre huitième face à la rue Royale sur cent trois pieds six pouces de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:—comptant
2 juin FRED. BUISSON, Shérif.

ECOLE ET DEMI PENSION DE MM. WALTER & DUBAYLE.

COURS D'ETUDES:

LA Lecture et l'Ecriture, le Français, l'Anglais et l'Espagnol par pratique et grammaticalement; le Latin et le Grec, l'Arithmétique, la Géométrie et l'Algèbre, la Réthorique, la Géographie et l'Histoire; le Dessin et toutes les connaissances scientifiques indispensables à celui qui veut tenir une place distinguée dans la société.

Les méthodes de Pestalozzy et de Jacotot sont suivies pour certaines parties de l'enseignement.

Les enfants sont gardés si on le désire depuis 7 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir et par ce moyen l'établissement offre autant d'avantages qu'un bon collège. 3 juin—3

PROSPECTUS
De l'Institution classique et commerciale de New-York.

LES patrons et amis du pensionnat tenu par le soussigné, au no. 7 Beaver street, et le public en général, sont prévenus qu'il sera transporté, sous le titre ci-dessus, le 1er mai, à Bloomingdale, où une propriété d'environ dix acres d'étendue a été achetée dans l'intention d'y placer ledit établissement et l'entourer d'avantages si grands qu'il puisse réunir les suffrages de tous les parens et mériter d'être soutenu par ceux qui s'intéressent à la cause de l'éducation.

Pour combiner d'une manière efficace les avantages d'une résidence à la campagne et à la ville, il a fallu beaucoup de soin pour choisir une localité convenable. Le premier point était de s'assurer d'une situation salubre, placée assez près de la ville pour obtenir que les maîtres de langues modernes et d'arts d'agrément fussent exacts. Une des parties les plus importantes du système poursuivi dans ce pensionnat a toujours été d'engager les meilleurs professeurs pour les différens départemens du Français, de l'Espagnol, du Dessin, de la Musique, la Danse et l'Escrime: et comme ces professeurs ne peuvent dévouer tout leur tems à un seul établissement, il faut alors se placer à telle distance de la ville qu'ils puissent venir avec ponctualité et sans inconvénient.

La situation qui a été choisie réunit ces deux avantages dans leur plus grande étendue. Elle est salubre; ce point a déjà et depuis si longtemps été mis à l'épreuve qu'il serait superflu d'en parler si ce n'est pour l'information des étrangers. Cette propriété a été occupée pendant plusieurs années par M. Bansell et plus tard par M. Dominguez, qui y ont tenu un établissement du même genre. Pendant tout ce tems, cette charmante résidence a joui de la meilleure réputation sous le rapport de la salubrité et des agrémens de la campagne. On ne pourrait peut-être pas trouver sur toute l'île un endroit qui soit plus convenable pour y établir et tenir une institution.

La maison est situé sur une colline, dominant la rivière Hudson, dont elle commande une vue superbe et dont elle n'est éloigné que d'un demi-mille. La distance à la ville est de 5 milles et au Harlem railroad d'environ 1 mille. Elle a été bâtie expressément pour une école et lorsque les améliorations et additions projetées seront entièrement achevées, l'édifice formera un établissement qui ne sera surpassé par aucun autre dans l'état de N'York, sous le rapport des avantages ou des nombreuses commodités qu'il offre aux élèves.

Le plan d'instruction et le système général adopté par le soussigné sont soumis au public depuis cinq ans. Ce temps est suffisant pour permettre de juger des bienfaits qui peuvent en résulter. L'étendue d'un article de journal ne permet pas d'entrer dans de très longs détails sur ce système. Les parens qui pourraient désirer des explications à cet égard peuvent obtenir un prospectus de l'institution, en s'adressant au Principal, dans Beaver street, jusqu'au 1er mai, et après cette époque à l'établissement même à Bloomingdale et aux magasins de librairie de MM Wiley et Long, Berard & Mondon et R. Lockwood, dans cette ville.

Les personnes dont les noms suivent, ont bien voulu se charger de donner tous les renseignemens nécessaires aux étrangers et à ceux qui résident loin de N. York; leur témoignage est fondé sur leur propre expérience et leur connaissance personnelle. Le soussigné espère donc, avec confiance, que leur recommandation en aura d'autant plus de poids.

MM B Aymar & co. — MM. Davis & Brooks
Joseph Bouchaud — Ogden Hoffman,
James K Paulding, — Archibald Rogers.
Andrew Foster, — David Clarkson,
E N Bibby, M D — Joseph Kernochan
W B Lawrence, — Benjamin McVickar, M D
W C Rhinelander, — John S Shermerhorn.
James Duane Livingston,
MM. J M Wainwright, D D, Harrison G. Otis, } à Boston
MM. Dufour Frères, à la Nouvelle Orléans.

Les conditions d'admission de l'école sont $400 par année, payables d'avance, chaque semestre, les 1er. mai et 1er. septembre. Lorsqu'un élève entrera dans l'établissement à une époque qui ne sera pas un terme régulier, il ne sera porté au débit de ses parens ou de son tuteur que la proportion due pour le temps jusqu'au commencement du prochain semestre, afin de tenir en parfait ordre toute la comptabilité de l'établissement. Aucun élève ne sera admis pour un terme moindre de six mois. Le prix ci-dessus de $400 par année comprend la pension et l'instruction du cours complet d'études, ainsi que les dépenses incidentes telles que le blanchissage, le racommodage du linge et vêtemens, les papiers et les plumes, et le chauffage.

Les livres, le linge, les vêtemens et les soins d'un médecin, sont des dépenses additionnelles qui ne dépendent que des circonstances et que l'on ne peut prévoir. Les vacances sont le mois d'août, une semaine pour les fêtes de Noël et une pour celles de Pâques.

Le cours d'études est étendu et varié; il embrasse les langues grecque, latine, française et espagnole; les mathématiques, l'écriture, l'arithmétique et la tenue des livres, l'histoire naturelle, la chimie, à l'aide d'un appareil très bien composé, la musique, le dessin, l'histoire ancienne et moderne. la géographie, les antiquités grecques et romaines, l'usage des sphères terrestre et céleste, l'élocution, la lecture, la grammaire anglaise, l'orthographe, l'art de la composition en latin et en anglais, la correspondance épistolaire.

La danse et l'escrime sont payées à part.

Par le tableau qui précède, il est aisé de voir que l'éducation de la jeunesse peut être faite de manière à remplir les vœux des parents. Dans le système qui régit l'établissement, deux points essentiels sont observés D'abord aucune branche de l'éducation d'un élève, une fois entreprise, n'est négligée; ensuite, les parens peuvent compter que leurs enfans seront parfaitement préparés pour toute espèce de professions qu'ils peuvent choisir. La langue française est parlée pendant les exercices et généralement aussi en tout tems et partout, dans l'établissement.

Les professeurs et maîtres employés dans l'institution, soit pour les langues modernes, soit pour les arts d'agrément sont:
M. Petit de Billiers, professeur des langues française et espagnole.
M. Henri Picard, autrefois professeur de langues modernes à l'Académie d'Albany, maître de français, résidant dans l'établissement.
M. F. Grani, professeur de dessin,
M. Alexandre Kyle, professeur de musique,
M. Charruand, maître de danse.

Ces différens professeurs, avec des maîtres adjoints pour les mathématiques et l'enseignement classique, constituent un corps capable de réaliser un système d'éducation générale, qui devra donner aux parens cette satisfaction qu'ils peuvent désirer. Leurs enfans recevront les élémens de toutes les sciences nécessaires pour se rendre utiles un jour, comme hommes bien élevés Il est présumable que personne ne manquera d'apprécier les immenses avantages que donne l'enseignement d'un aussi grand nombre de sciences et arts, dans le même établissement.

Le soussigné recevra jusqu'au 1er mai, à sa résidence dans Beaver street, les demandes d'admission qui lui seraient adressées et les visites de parens.
3 juin—3,2ps R. TOWNSEND HUDDART.

Compagnie des Pompiers de la Pompe Phénix No. 8.

AVIS—Les membres composant la compagnie sont prévenus qu'une assemblée de ladite compagnie aura lieu dimanche, 5 juin, à 9 heures du matin, au lieu ordinaire du rendezvous, maison Frescati, pour prendre connaissance d'affaires importantes.
3 juin—2 P. BAYHI, Secrétaire.

M. DUSSAUT désirant liquider la société qu'il avait formé avec M. Fau, sous la raison de Fau & co. pour l'exploitation d'un fond de confiseur, liquoriste, tenu précédemment par le sieur Matossy, rue de Chartres, no 118, offre de céder cet établissement.
L'acquéreur y trouvera des avantages qu'il est inutile d'énumérer et aura toute facilité pour le paiement.
S'adresser soit à M. Fau, ou au soussigné, rue de Chartres, no. 113. 3 juin

AVOINE et Mais—66 barils d'avoine et 60 barils de maïs, reçus par le steamer Madison en magasin et à vendre par
3 juin R GRONING & Co.

FARINE—200 barils de farine, en débarquement à vendre par
8 juin G DORSBY, 38 Nouvelle Levée.

POMMES SECHES—50 barils reçus et à vendre par 3 juin PERKS & HALL, 2 Front Levee.

VINS—50 quarts de barriques Malaga doux; 50 do. en barils indiens, reçus et à vendre par
3 juin R H WHITE & Co. 25 rue des Magasins

PORC MESS—200 barils en débarquement d'un chalan, à vendre par
8 juin G DORSEY, 38 Nouvelle Levée.

COFFRES-FORTS à l'épreuve du feu—9 coffres-forts de la fabrique de Gayler, en débarquement du navire Flavius, et à vendre par
COIT & Co.
2 juin rue de la Douane No. 20

SOULIERS pour hommes et enfans—Un grand assortiment de cet article, à vendre par
FROST & Co.
3 juin rue de la Douane No. 8

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du 1er. district judiciaire Dans l'affaire de Charles A. Warfield contre ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit insolvable ait lieu pardevant W. Y. Lewis Esq. not. pub. le jeudi 7 juillet prochain à 10 heures du matin afin de délibérer sur les affaires de l'insolvable, et pour nommer un syndic ou des syndics en remplacement de M. Morgan, démissionnaire.
Par ordre de la Cour.
Le 26 mai 1836. J. LEWIS, Greffier.
3 juin—12 2aw

Dix Piastres de Récompense.

ESCLAVE EN MARRONNAGE—Partie marronne, Dimanche passé, de la maison du soussigné, la négresse MARIE, âgée d'environ 19 ans, d'une assez petite taille, ayant une large cicatrice sur un côté de la bouche.—Les capitaines de navires, steamers et autres, sont informés de ne pas lui donner asyle sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois

La Récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira chez le soussigné, au No. 785, rue Tchoupitoulas, ou la logera dans une des geoles de cet Etat.
3 Juin—3 ANDREW ANDERSON.

CHEVAUX EPAVES—Une Jument créole, canelle, pleine, le bout de la queue coupée carrément, sur l'épaule gauche marque particulière, formée de quatre lignes ou lettres, qu'il est impossible de reproduire.

Un Etalon créole, rouge, de 4 ou 5 ans, tâche blanche sur le bout du nez, ayant les deux pieds de derrière blancs, et le pied droit de devant blanc.

Les propriétaires sont priés de venir retirer lesdits animaux conformément à la loi.
MARTIAL ST. GERMAIN,
Syndic de la paroisse St-Bernard,
10 mai—4,p30j à la Terre aux Bœufs

ON offre à louer à un prix raisonnable, deux beaux MAGASINS de dépôt, rue Toulouse No. 188, entre les rues Bourgogne et Remparts. S'adresser même maison. 2 juin—3

AVIS AU PUBLIC—Simon Meilleur à l'honneur d'informer ses amis et le public, que la société pour le Restaurant d'Orléans, en face du Théâtre, connue sous la raison de Michel & Co., est dissoute de ce jour et qu'il reste seul chargé des rentrées et de la liquidation de la maison. Il engage les personnes qui doivent à l'établissement de venir solder leurs comptes. Il continuera comme par le passé, et avec plus de zèle encore, à la propreté, au goût, et aux provisions de tout genre, que le marché pourra produire: les personnes qui l'honoreront de leur confiance, seront satisfaites en tout; il y a dans l'établissement des salons et des chambres pour des repas particuliers; il se chargera des repas de corps, des banquets, soirées, &c &c.—Il prendra un ou deux apprentis, bons sujets et bien recommandés.
2 Juin—6 2fps.

HARICOTS—50 barrils Haricots Rouge, reçus et à vendre par Rob. M. WHITE,
2 juin 25, rue des Magasins.

Compagnie du Chemin a coulisses de Baton Rouge et Clinton.

ATTENDU que les soussignés ont été nommés par la direction de la Compagnie du Railroad de Bâton Rouge et Clinton, commissaires pour recevoir les souscriptions au capital de ladite compagnie,

Il est notifié par les présentes que mardi, 14 juin, les livres de souscription au capital du Railroad de Bâton Rouge et Clinton seront ouverts dans les bureaux de la Banque de Cité de la Nouvelle Orléans et resteront ouverts jusqu'à mercredi, 6 juillet prochain.

Par la section 4 de l'acte d'incorporation de ladite compagnie, il est stipulé que 5 piastres par chaque action seront payées au moment de souscrire; et par une résolution de la direction de ladite compagnie, les soussignés, commissaires, sont autorisés à recevoir en paiement des billets à 6 mois, endossés à satisfaction, et payables en banque, pour toutes sommes au dessus de de $100, qui devront être être payées au moment de souscrire.
SAMUEL J. PETERS,
GLENDY BURKE,
2 juin—12 CUTHBERT BULLITT.

Association Catholique de la Nouvelle Orléans, pour venir au secours des orphelins.

UNE assemblée de cette société aura lieu dimanche soir, 5 juin, à 5 heures, dans l'école publique, dans la rue Condé, près des casernes.

Il est à croire que les membres de l'Association catholique seront exacts à cette assemblée, si les intérêts de l'institution leur sont chers. Il est à désirer que les efforts soient unanimes, afin que l'institution ait tous les heureux effets qu'on en peut attendre dans cette ville.

Agissons donc avec énergie, ainsi qu'il convient à des hommes animés par des sentimens de philanthropie, et par l'émulation de bien faire.

L'asyle contient en ce moment 48 intéressans orphelins et il y en a d'autres qui réclament leur admission. Ils attendent de nous l'appui que nous leur avons promis, comme à nos enfans adoptifs.

Leur appel sera-t-il entendu? Que notre réponse et nos actes viennent les rassurer.
2 juin—3 J. A. McKAY, Secrétaire.

MARCHANDISES SECHES—Toile d'Irlande; do à draps, lawns; linge de table, serviettes damassées, do de toilette, &c. en débarquement des navires Vicksburg et Kentucky, à vendre par
2 juin ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

$50 DE RECOMPENSE.

PERDU hier au soir, en venant de l'Hôtel du lac à la ville, un portefeuille bleu, contenant les billets suivans:
$330, M. Bertus, à l'ordre de J. L. Daunoy, daté 29 Février, à 4 mois.
$400, Robert Speddon, à l'ordre de Spearing, payable le 30 septembre.
$200, Alfred et Martin Penn, à l'ordre du Dr. Mc Daniel, payable dans tout septembre.
$1051 70, Alfred Walley, en date du 11 mai, payable à 90 jours de date.
$397 34, W Bowman, en date du 24 Février, payable à 6 mois.
Le paiement de tous ces billets a été arrêté.
En outre, beaucoup d'autres papiers, n'ayant de valeur que pour le propriétaire.
La susdite récompense sera donnée à la personne qui déposera le portefeuille et effets ci-dessus au café de l'hôtel de Richardson, rue Conti 2 juin—3

BEURRE—75 fréquins Beurre de Goshen, récemment reçu et à vendre par Jno. A. PECK,
2 juin 29, rue Bienville.

SOIERIES DE LA CHINE—Récemment reçues et à vendre par les soussignés: 4 caisses Schalls de satin; 8 do mouchoirs de soie noire.
2 juin KOHN, DARON & Co.

MOUCHOIRS, &c—Les soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, reçues par le navire Cécilia, de Nantes, convenables pour ce marché, Mouchoirs de toile blanche, bleue et rouge; do de coton; gants fil d'Ecosse; mousselines imprimées, d'un nouveau goût.
3 juin KOHN, DARON & Co.

TRAVAILLEURS—On demande bon nombre de Travailleurs actifs, auxquels on donnera constamment de l'emploi et de haut gages, pour la Compagnie du Railroad de l'Alabama, la Floride et la Georgie. Pour les conditions, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, à Pensacola 2 juin—16

AVIS—Un ou deux contracteurs expérimentés dans la construction des maisons, ainsi qu'un bon nombre de menuisiers et charpentiers, trouveront de l'emploi permanent à Pensacola. Pour plus amples détails, s'adresser aux bureaux de la Compagnie du Railroad de l'Alabama, la Floride et la Georgie, à Pensacola. 2 juin—12

VINS DE CHOIX—Champagne, marque Lion do marque Fox, en quarts et pintes; Sauterne, de différentes marques; do. de Dominique Lynch, en magasin, à vendre par
2 juin EASTMAN & BROTHERS, 30 V Levée.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés,
4 Caisses Verres,
150 Caisses Muscat,
20 Barils Jus de citron,
200 Caisses Salersons.
2 Juin—3 E. TASTET & A. DELAMARE.

LE soussigné partant pour France prévient le public qu'il laisse M. Tony Lafon chargé de sa procuration, il profite de cette occasion pour inviter ceux qui auront quelques commissions à lui confier à vouloir bien s'adresser chez ledit M. T. Lafon, rue d'Orléans, no 80. Il invite en même temps ceux qui lui doivent à régler avec lui dans le plus bref délai.
2 juin—4 ANGLAIRE.

A LOUER—Un beau magasin, à l'encoignure des rues Conti et de la Bourse, entre Royale et Chartres. S'adresser chez William Nott & Co. rue Royale près Canal. 2 juin—2

A LOUER—L'agréable propriété située sur le chemin du Bayou, appartenant à M. E. J. Forstall. S'adresser à Zénon Colson, à la Banque de la Louisiane. 2 juin—

LE soussigné étant sur le point de partir de cet état laisse M J B. B. Vignié chargé de sa procuration générale. (1 juin—3) FELIX PINSON.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME. Fessard, accoucheuse, a transféré son domicile de la rue Ste. Anne à la rue St. Philippe, maison haute du Docteur Martin, entre les rues Royale et Bourbon. 1 juin

AVIS.—La société en communauté, entre le soussigné et son frère P. E. Sorbé, est dissoute de ce jour, son terme étant expiré
1er juin—6. P. O. SORBE.

AYANT pris pour associé M. Frédéric Jordy, je continuerai les affaires, à partir de ce jour, sous la raison de Sorbé & Co.
1er juin—6. P. O. SORBE.

Dix Piastres de Récompense—Parti marron depuis trois semaines, de l'habitation du soussigné, paroisse de Plaquemines, le mulâtre JACKSON, créole du pays, âgé d'environ 26 ans, taille d'à peu près 5 pieds 6 pouces, de faible complexion, figure alongée, ayant une plaie au pied gauche; il est forgeron de son état, et il est très connu dans cette ville, où l'on suppose qu'il se tient caché Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres embarcations sont requis de ne point recevoir ledit esclave à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
La susdite récompense sera payé à quiconque ramenera ledit maronneur à son maître, ou le logera dans une des geoles de l'état de la Louisiane.
1 juin—5 A. DURNFORD.

DETENU à la geole de la paroisse Jefferson, le nègre MANUEL, appartenant à Mr. Nicaud Le propriétaire est invité à le réclamer conformément à la loi.
1 juin J. CHARBONNET, shériff.

SUCCESSION de H. Pujol, alias Boileau.—Avis: les personnes ayant des réclamations contre la susdite succession sont priés de les présenter duement authentiqués à M Pierre Roy, rue St. Philippe entre Levée et Condé, curateur de ladite succession ou au soussigné.
31-3 JOHN L. THIELEN, avocat du curateur.

SUCCESSION d'Euphrasie Soubie f. d. c. l.—Les personnes à qui il pourrait être dû par la succession de feue Euprasie Soubie f. d. c. l. Sont priées de faire connaître dans le délai de dix jours le montant de leurs réclamations, au bureau du shérif à M. F. Buisson. 31 mai—3.10j.

A VENDRE—Cinq Lustres d'occasion convenable, pour café ou salle de danse. S'adresser à la salle de bal encoignure Bourbon et Orléans, ou au soussigné, rue Bourbon, no. 238, entre Ste-Anne et Dumaine. [31 mai—3] J. A. LAUBUZE.

ON offre à louer pour une ou plusieurs années la belle batture en face de l'habitation Foucher, à environ 5 milles audessus de la Nouvelle-Orléans. Cette batture est propre à y établir un chantier.
Pour les conditions s'adresser sur les lieux à
31 mai 3f. EDOUARD BOISBLANC.

A LOUER [jusqu'au 1er. novembre] Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

LE soussigné partant pour France prie les personnes qui lui doivent d'avoir à payer; celles qui auraient des réclamations à lui faire de se présenter de suite; et en son absence, à Mr. Gor. Plessy, son chargé de pouvoir.
Mr. Le Recouvreur, pharmacien, le représente à sa pharmacie et continue à la gérer. Ses talents, son exactitude et son intégrité à remplir les obligations que lui imposent sa profession, lui ont acquis toute ma confiance, et sont autant de garanties pour les personnes qui daigneront l'honorer de la leur.
30 mai—8 JH. LAVENUE.

RECU par les navires Vicksburg et Kentucky, quelques caisses de riches marchandises de goût, assorties pour parures de dames, à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
3 juin 19, rue de Chartres.

CHILDREN'S and Misses' SHOES—A large assortment, for sale by FROST & Co,
june 3 No. 8, Custom House st.

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur ROB ROY tirant peu d'eau et ayant une chambre haute, commandé par le capitaine Findren, est prêt à recevoir du fret, partira samedi matin, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
31 mai FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier JOHN SERGEANT, cap. Vandyke, ayant partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour prix ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le poteau 56, ou à
2 juin JAMES REED & Co. 35 Royale.
Le J. Sergeant sera remorqué à la vapeur pour remonter la Delaware 2 juin

POUR NEW YORK—Le brick CORAL, de 127 tonneaux, ne calant que 9 pieds d'eau avec la cargaison, peut encore recevoir environ 400 barils. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à
1juin EASTMAN & BROTHERS, 30 V. Levée.

POUR PORT-AU-PRINCE—Le brick fin voilier, CHANCE, capitaine Lemoine, peut encore recevoir du fret et environ 10 passagers. S'adresser à
1 juin HARROD & QUARLES, 24, Douane.

POUR TAMPICO.
La goëlette am. Atlantic, cap. Hughes ayant la plupart de son chargement, partira jeudi prochain. S'adresser au capitaine ou chez M. Ziol, rue Bienville no. 83 entre Royale et Bourbon.
31 mai.

POUR LE HAVRE, (passage seulement) Le navire, fin voilier CORIOLANUS, capitaine, peut prendre huit passagers. S'adresser à bord ou à
30 mai A. ST. GEORGES.

POUR BRAZORIA Texas—La goëlette fine voilière, SHENANDOAH capitaine Moore, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à WM. BRYAN,
30 mai 36, Nlle-Levée.

VOLTIGEURS—Attention!

La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 5 juin, à 5 heures précises du matin; rendez-vous, lieu ordinaire, équipement complet, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine.
1 juin M. ROUDEZ, sergent major.

Cavalerie d'Orléans 1811-15.

LA compagnie montera à cheval Dimanche prochain; 5 juin, à 7 heures et demi du matin, en grande tenue, pantalons blancs et équipement complet. Le lieu du rendez vous est la place d'Armes.
Par ordre du capitaine.
JOSEPH CUVILLIER,
31 mai—3 maréchal des logis chef

60 ACTIONS de la Banque des Artisans et Commerçans, à vendre par
KENNEDY, DUREL & Co,
31 mai—3 52, rue Toulouse.

CAFE, Cigarres, &c—1200 sacs café fin vert de Santiago; 850 de Havane; 30 balles vuelta abajo, tabac; 120,000 cigarres supérieurs, à vendre par
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
31 mai 27 rue Toulouse.

AVIS—On donnerait un bon loyer pour une domestique qui serait bonne cuisinière et parfaite blanchisseuse, et repasseuse S'adresser au no. 198, rue Bourbon. 31 mai—3

A LOUER—Un mulâtre de 16 ans, et d'un bon naturel, comme domestique de maison.
JOS. BARTHET,
31 mai—3 30, rue Toulouse.

MAISONS A LOUER OU A VENDRE A L'AMIABLE.

1o. une maison en brique à l'encoignure des rues Royale et Quartier: sur la quelle était établie la forge de M Moreau. Sur le derrière de la maison est une vaste bâtisse à étage avec logemens très propres et commodes.

2o. Une maison située dans la rue Casacalvo entre la rue Montégut et Clouet composée de 6 appartemens, avec galerie très large sur deux faces, une cour carrée, et un jardin.

S'adresser à L. Moreau chemin du Bayou près la rue des Remparts, no. 23. 31 mai—3f.

VOITURES—Dépôt de voitures de la Louisiane—Nos. 46 et 48, rue Royale—Mess Beach & Co. ont en magasin, un grand assortiment de Voiture, comprenant toute espèce de modèles, parfaitement choisies pour ce marché, à vendre à des prix modérés et à des conditions libérales. 31 mai

ACTIONS des Assurances de l'Ouest, en demande par
31 mai—3 THOMAS FELLOWS.

AVIS—Une assemblée des actionnaires du steamer Merchant a eu lieu au bureau de l'Assurance de l'Océan, mercredi, le 1er juin, à midi, pour déclarer un dividende et pour d'autres objets; les actionnaires sont priés d'apporter leurs reçus ou preuves au capital.
30 mai JOHN KILSHAW, jr.

Compagnie d'Assurances de l'Océan.

M. GEORGE EUSTIS ayant fait la demande du renouvellement du certificat no 13 de 15 actions du capital, perdu ou égaré, il est notifié par les présentes qu'un nouveau certificat lui sera délivré, à moins que l'original ne soit produit dans le délai de 3 mois. 30 mai W. TUFTS, secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 31 Mai 1836.

LA clôture des livres de souscriptions devant avoir lieu le 6 juin prochain, les souscripteurs au fonds capital de cette Banque sont invités à compléter leurs titres sous le plus bref délai et à faire estimer les propriétés qu'ils offrent en garantie.
31 mai J B PERRAULT, caissier.

Compagnie du Railroad et de Banque d'Atchafalaya.

CETTE institution achète des traites et lettres de change sur New York, Philadelphie et Boston, à 60 jours de vue.
31 mai ROBERT G. DIXON, caissier.

Compagnie du Railroad et de Banque d'Atchafalaya.

CETTE banque fournit des traites sur New York à soixante quinze jours de date
31 mai ROBERT G DIXON, caissier.

Compagnie du Railroad et de Banque d'Atchafalaya.

IL est notifié aux actionnaires par les présentes qu'un paiement de cinq piastres par action du capital sera dû et exigible lundi 6 juin Chaque actionnaire devra se présenter à la caisse de la Banque, no 39, rue du Camp. 31 mai ROBERT G DIXON, caissier.

AVIS.—Les créanciers de la succession de feu George Bossé père. décédé ab intestat dans la paroisse St. Jean Baptiste, sont priés de faire connaître au bureau du greffier de la Cour des Preuves de la dite paroisse, dans les quinze jours qui suivront cette date, le montant de leur créance.
Paroisse St. Jean Baptiste, le 14 mai 1836.
28 mai—15 T. LE BLANC

A LOUER A BAIL—Une jolie propriété située à Biloxi, dans le centre du village, vis à vis la passe et l'île à chevreuil, entre les wharfs de M. Henry Kronn et Caillavet.

La situation de cette propriété est sans contredit une des plus agréables de l'endroit, tant sous le rapport de la salubrité que pour la facilité avec laquelle on peut aborder le rivage. Sur cette propriété se trouvent deux maisons de plusieurs appartemens chacune, le tout bien entouré. S'adresser rue d'Orléans No. 80 30 mai—4

CHARBON DE FORGE de la meilleure qualité, à vendre en lots convenables aux acheteurs, à bas prix, par W E & R MURPHY,
30 mai 132, Bassin.

M. J. J. JANDOT, ayant donné sa démission au couvent, a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il pourra disposer de ses matinées, trois fois par semaines pour les personnes qui désireraient prendre des leçons soit de piano ou de flûte.
30 mai—6

LE soussigné étant sur le point de partir pour France prévient le public qu'il a donné sa procuration à M Delachaise, chargé de ses affaires pendant son absence. Les personnes à qui il doit sont priées de présenter leurs comptes, et celles qui lui doivent de venir payer dans le plus court délai.
30 mai—3 J. CASENEUVE.

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 298, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No 208, Market st. Philadelphia.

AVIS—Le soussigné annonce respectueusement au public en général qu'il a pris ce nouvel et élégant établissement situé au-dessus des bains de l'Arcade, où il a ouvert un Restaurant et des logemens. Cet établissement étant un des plus commodes, des plus spacieux et des plus sûrs de cette ville, il se flatte que sa grande pratique dans cette branche et l'acquisition qu'il a faite de deux cuisiniers français, lui mériteront les encouragemens du public. Sa buvette sera pourvue des meilleurs vins et liqueurs, sa table de tout ce que le marché peut fournir de délicat, et il mettra la plus grande promptitude à servir, à des prix très modérés, ceux qui lui feront l'honneur de le visiter.
R. W. ELLIOTT.

N. B. Cinquante pensionnaires du jour seront reçus au Restaurant des bains de l'Arcade. Le déjeuner sera servi à 7 heures et demie, le dîner à 3 heures et le souper à 7.

Pour la commodité des pensionnaires la table, en tout tems, restera servie durant une heure. Les visiteurs pourront aussi y dîner à 3 heures sur des tables particulières. Les ordres pour diners privés, ou banquets de tous genres seront exécutés pour toutes les parties de la ville, avec la plus grande ponctualité et à des prix très modérés. 31 mai—3 3ps

BANQUE DE CARROLLTON—Il est notifié par les présentes aux actionnaires de cette banque qu'un autre paiement de cinq piastres par chaque action sera dû et exigible le 15 juin.
2 juin JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON—Lettres de change sur le Nord et sur l'Angleterre, en demande à cette banque.
2 juin JOHN NICHOLSON, caissier.

TRAITES sur France, à vendre par
10 mai A. S. GEORGES.

CAFE Havane—267 sacs fin vert, à vendre par
30 mai FORSYTH, GOODWIN & FORDS.

Ventes à l'Encan.

AVIS—Le public est respectueusement informé que c'est aujourd'hui 3 juin, à 10 heures du matin, qu'a lieu la vente du fonds de confiseur de Mr. A. Lacouture, rue de la Vieille Levée, no. 21. Les amateurs qui veulent se pourvoir de bons articles sont priés de ne pas y manquer c'est une bonne chance.
3 juin A. LACOUTURE.

PAR M. BARNETT Snr.

IL sera vendu samedi 4 juin, à midi, à la Bourse Hewlett:—

1. Six lots de terre situés à Carollton, dans l'îlet No. 2, comme ils figurent sur un plan qui sera exhibé le jour de la vente.

Conditions:—Moitié comptant et la balance à 2 ans de crédit en un billet non endossé et hypothèque. Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur.

2. Cinq lots de terre situés à Carollton, dans l'îlet No. 196, désignés par la lettre B, tels qu'ils figurent dans un plan qui sera exhibé le jour de la vente.

Conditions:—Moitié comptant et la balance à deux ans en billets sans endos, mais portant hypothèque. Les actes de vente seront passés chez C. Pollock Esq. not. pub. aux frais des acquéreurs.

3. Huit lots de terre avantageusement situés à Carollton, figurant sur un plan qui sera exhibé au moment de la vente.

Conditions:—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à final paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, Esq., not pub., aux frais des acquéreurs. 3 juin

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui, 3 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Une orpheline nommée Nancy, âgée d'environ 12 ans, bonne domestique de maison et pleinement garantie.
Conditions à la vente 3 juin

PAR J. LEVY.

IL sera vendu samedi, 4 juin, à 10 heures et demie, sans réserve, pour terminer un compte, dans la rue Conti, en face l'Hôtel Richardson,
40 barils fleur de la Nouvelle Angleterre,
50 do farine belle et superfine.
100 barillets saindoux,
25 barils harengs rouges frais,
2 pipes genièvre de Hollande,
10 barils beurre de Goshen. 3 juin

PAR B. BOUNY.

VENDREDI, 3 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett,
Quatre lots de terre situés dans le faubourg Tremé, faisant face aux rues Bienville, Villeré et Robertson. Pour plus amples informations, voir le plan qui se trouve déposé à la Bourse. Conditions, au moment de la vente 1 juin—2

PAR JOHN M. BACH.

SAMEDI, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu au no. 59, rue des Remparts, entre celles de la Douane et Bienville, une quantité de meubles de maison, consistant en lits et couvertures de lits, bureaux, armoires, chaises, etc. 3 juin

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi, 4 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, 4 actions de la Presse à Coton d'en bas. Conditions, à la vente. 3 juin

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI, vendredi, 3 juin, il sera vendu à 10 heures du matin, une quantité de marchandises sèches et de vêtemens. Plus, 50 caisses bottes, brodequins et souliers 3 juin

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu samedi, 11 de juin, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes, avantageusement situées:

1o Sur le côté N. O. de la rue de la Levée, entre celle Hôpital et Quartier, trois lots de terre.
Le lot no 1, ayant 21 pieds 4 pouces de face, sur 128 pieds, 10 pouces 3 lignes de profondeur.
Le lot no 3, ayant 21 pieds, 4 pouces de face, sur 128 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.
Le lot no 3, ayant 21 pieds 3 pouces 3 lignes, sur 128 pieds, 10 pouces 3 lignes de profondeur.

2o Sur le côté de la Victoire et sur celle Marigny, sept lots de terre.
Le lot no 1, ayant 25 pieds, 9 pouces 4 lignes de face à la rue de la Victoire, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Marigny.
Le lot no 2, ayant 25 pieds, 7 pouces à la rue de la Victoire, sur 100 pieds de profondeur.
Le lot no 3, ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 4, ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 5, ayant les mêmes dimensions.
Le lot no 6, ayant 26 pieds, 9 pouces de face à la rue Marigny, sur 128 pieds, 4 pouces de profondeur.
Le lot no. 6, mêmes dimensions.

3o Un lot de terre situé sur le côté N O de la rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St Pierre, ayant 21 pieds, 3 pouces 4 lignes de face à la dite rue des Remparts, sur 63 pieds 11 pouces 3-8 de profondeur.

4o Un lot de terre situé dans la même rue, et sur le même côté, ayant 21 pieds, 3 pouces 4 lignes de face à la dite rue des Remparts, sur 127 pieds, 10 pouces 5-8 de profondeur jusqu'à la rue du Bassin, où il fait face et où il mesure aussi 21 pieds, 3 pouces 4 lignes.

5o Un lot de terre situé rue St Pierre, côté S O, entre les rues Bourgogne et Remparts, ayant 37 pieds 3 1-8 pouces de face à la dite rue St Pierre sur 95 pieds 7 6-8 pouces de profondeur. Ce lot est sujet à une rente annuelle de $30 50 cents en faveur de la corporation

6o. Un lot de terre situé rue Bourgogne, entre les rues St Louis et Conti, ayant 34 pieds de face à la rue Bourgogne, sur 60 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui y sont construits.

Conditions:—Les lots de terre situés rue de la Levée et ceux situés rues Victoire et Marigny à 1, 2 et 3 ans de terme, les autres lots à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront chez Louis T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 juin

PAR J L. CARPENTIER.

IL sera vendu, pour clore un compte, Mardi, 7 juin courant, à 10 heures précises du matin, rue du Camp. No. 3
Le FONDS d'un magasin d'articles en bois et autres, consistant en:
Paniers, baquets peints, seaux, nécessaires, jalousies, nattes, ferblanterie, brosses fines, miroirs, pendules, crachoirs, lampes, &c. &c.—Les conditions seront connues au moment de la vente. 3 juin

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu vendredi, 10 juin, à midi, à la Bourse Hewlett, par ordre de la cour de paroisse et la ville de Nouvelle Orléans, les propriétés suivantes, savoir:
8 terrains situés dans la paroisse de Jefferson, ville de Carrollton, îlet no 130, achetés de Prados et Damien et entièrement payés, à l'exception de $80.
Deux terrains, à l'encoignure des rues Union et St Jean Baptiste, au faubourg Marigny.
Aussi, le même jour à 10 heures, dans un magasin situé sur le canal Marigny, une quantité d'effets, articles et marchandises appartenant aux créanciers de Wm. P. McNeil et Wm. P. McNeil & co.
Conditions: Les effets mobiliers, comptant. Les propriétés immobilières à 6, 12 et 18 mois de crédit.
2 juin

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le mercredi, 15 juin, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Deux Lots de Terre situés sur le chemin du Bayou, entre les rues Plauché et St. Claude, vis-à-vis la rue Tremé, mesurant chacun 34 pieds 6 pouces de face, sur 263 pieds de profondeur, et si l'on voulait ouvrir la rue Tremé et du Quartier, elles passeraient exactement sur ces deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout conformément au plan déposé à la Bourse.
Conditions, 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 1 juin

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu samedi, 4 juin prochain, à midi, à la bourse de Hewlett,
Un lot de terre de grande valeur situé entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, mesurant 26 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au chemin public et 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 119 pieds 8 pouces à la ligne supérieure et 116 pieds 1 pouce et 6 lignes à la ligne inférieure, le tout conformément à un plan déposé à la Bourse de Hewlett.
Ledit lot est entouré et est borné d'un côté par la maison de MM. Lizardi et de l'autre par celle de M R Trudeau.
Conditions de la vente: L'acquéreur prendra le lieu et place du vendeur pour le paiement des billets émis pour le prix d'achat et les intérêts dûs sur les deux premiers billets échus. Il jouira du privilège de remettre à 20 ans le paiement des trois derniers billets conformément à une résolution du conseil de ville.

Premier billet échu le 1er février 1835 de			$8352 20	
Intérêts au 1er juin			188 25	
				$8,541 45
Second billet échu le 1er février 1836 de			$8,486 40	
Intérêts			59 72	
				8,546 12
3e billet payable le 1er fév.		1837 de		8,619 60
4e do.	do	1838 de		8,752 80
5e do	do	1839 de		8,886
				$43,345 97

Le surplus payable en un billet à six mois endossé à la satisfaction du vendeur. 31 mai—5

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu vendredi, 4 du courant, à 10 heures, au no. 111, rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine, une quantité de meubles de maison, consistant en sofas, armoirs, tables, chaises, bureaux, &c., et des ustensiles de cuisine.
Conditions, à la vente. 31 mai

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 3 de juin, à 10 heures, du matin rue de la Vieille Levée, no 21, le fonds de magasin de confiseur appartenant au soussigné, consistant en liqueurs, sirops, vins étrangers, anisette, sucre et plusieurs autres articles convenables pour les grocers; aussi le bail de la maison jusques au premier novembre. Les personnes qui avant cette époque voudront traiter à l'amiable pourront s'adresser au soussigné. Conditions à la vente.
27 mai—7 A. LACOUTURE.

PAR M. BARNETT Jr.

IL sera vendu, vendredi 3 juin, à midi, à la Bourse Hewlett,
Un Terrain de valeur avec une maison, située à Lewisburg, paroisse St. Tammany, sur les bords du lac Pontchartrain.
Le terrain mesure un demi-arpent et 21 pieds de face à l'avenue du lac, sur 8 arpens 21 pieds 7 pouces de profondeur.
Il y a sur le dit terrain, une maison de 46 pieds de façade sur 35, composée de deux appartemens, un corridor de 12 pieds de large, un cabinet et une cave; le tout bâti en briques entre poteaux, excepté la cave qui est toute en brique. La maison, récemment peinte, est dans le meilleur état. On peut consulter un plan des localités à la bourse.
Condition—A la vente. 30 mai.

AVIS AUX ENTREPRENEURS—Des propositions seront reçues par le soussigné, président du jury de police de la paroisse de Jefferson, en la maison de cour de ladite paroisse, pour la construction d'une prison qui devra être érigée au faubourg Lafayette. Pour le plan, s'adresser à F. DUGUE, juge.
19 mai—3,3ps